

EXCLUSIF

EXCLUSIF - Impôts des entreprises : une baisse surprise de la CVAE prévue dans le budget 2026

Le projet de budget inclut, selon nos informations, une baisse d'un impôt décrié par les entreprises - la CVAE - à hauteur de 1,3 milliard dès 2026. Sébastien Lecornu a proposé au PS la création d'une « taxe sur le patrimoine financier qui ne touche pas le patrimoine professionnel ».



La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) touche toutes les entreprises réalisant plus de 500.000 euros de chiffre d'affaires. (Photo Eric Tschaen/REA)

Par **Sébastien Dumoulin**

Publié le 3 oct. 2025 à 13:02 | Mis à jour le 5 oct. 2025 à 18:27



Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

Sébastien Lecornu l'avait assuré aux représentants du patronat reçus à Matignon ces dernières semaines : il ne serait pas celui qui remettrait en cause la politique de l'offre mise en oeuvre par Emmanuel Macron depuis son arrivée au pouvoir en 2017. Le Premier ministre donne plus que des gages en ce sens.

Selon nos informations, son projet de budget transmis au conseil d'Etat et au Haut Conseil des finances publiques (HCFP) inclut en effet une reprise de la baisse des impôts de production - plus précisément de la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) - à hauteur de 1,3 milliard d'euros dès 2026 (ou 1,1 milliard si l'on prend en compte le surplus d'impôt sur les bénéfices qui sera payé par les entreprises, du fait de l'amélioration de leurs marges).

« Le gouvernement entend baisser un impôt de production qui pèse principalement sur les PME, notamment du secteur industriel, précise l'entourage du Premier ministre. Cette suppression bénéficierait à environ 300.000 entreprises, pour trois quarts aux PME et ETI. Le gouvernement souhaite une suppression progressive d'ici à trois ans, si nos finances publiques le permettent. Cette mesure de baisse représenterait un coût de 1,1 milliard d'euros pour 2026 pour les finances publiques. Cette baisse de la CVAE est un soutien direct au produire en France. »

Une extinction sans cesse reportée

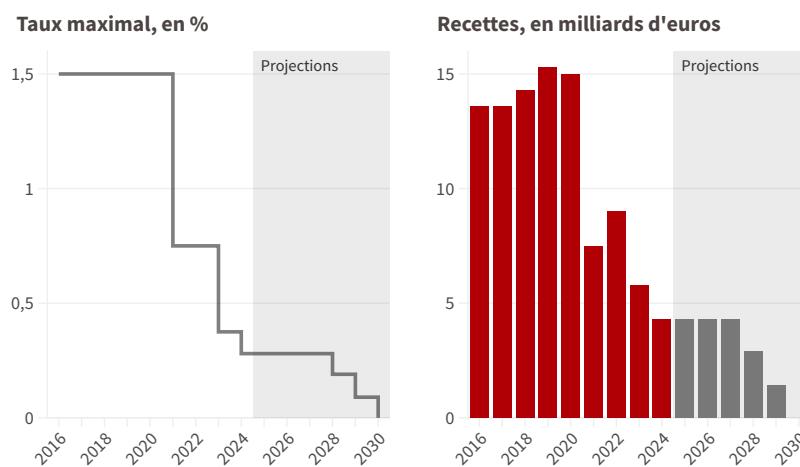
La suppression de cet impôt est réclamée de longue date par les milieux économiques : comme les autres impôts de production, la CVAE présente l'inconvénient de frapper les entreprises indépendamment de leur capacité à dégager des bénéfices. Dès 2020, Emmanuel Macron avait fait de sa disparition un élément central de sa politique économique pour redonner de l'air aux entreprises, relancer la production française, la croissance et l'emploi. Par trois fois depuis 2021, son taux a ainsi été abaissé.

Et l'ardoise pour les entreprises (comme la recette pour les caisses de l'Etat) a progressivement diminué de 15 milliards d'euros en 2020 à environ 5 milliards d'euros cette année.

Mais face aux difficultés budgétaires, l'extinction définitive de la CVAE, initialement annoncée pour 2023, n'a cessé d'être reportée : d'abord à 2024, puis à 2027 et - encore l'an dernier - à 2030. Le calendrier actuel prévoit ainsi que le taux maximal de la CVAE reste à 0,28 % pendant les deux prochaines années, avant de reprendre sa trajectoire de baisse progressive en 2028 (0,19 %) et 2029 (0,09 %) pour s'éteindre en 2030.

Dans le calendrier actuel, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) court jusqu'en 2030

Passez votre souris ou cliquez sur les graphiques pour afficher les données annuelles.



SOURCES : INSEE, BERCY, "LES ECHOS"

Les chefs d'entreprise ont publiquement dénoncé, d'une part, que l'Etat manque ainsi à sa parole, d'autre part, qu'il étaie dans le temps une suppression d'impôt qui aurait représenté un choc positif bien plus fort si elle avait été réalisée en une seule fois.

« Victoire pour les PME »

Alors que les entreprises se montrent **de plus en plus frileuses** dans leurs décisions d'investissement devant la situation de blocage politique, Sébastien Lecornu a décidé de faire un geste. Il reprend la baisse progressive, en visant une extinction totale en 2028.

Dans un communiqué publié vendredi, la CPME s'est félicitée d'une « victoire pour les PME ». « La poursuite de la baisse de la CVAE était annoncée depuis plusieurs années mais sans cesse reportée. Elle était pourtant très attendue par les entrepreneurs car cet impôt concerne toutes les PME. Sa réduction de 1,3 milliard d'euros permet de renforcer l'attractivité de l'emploi en France face à la concurrence internationale », s'est réjoui son président Amir Reza-Tofighi.

Un lot de consolation

Les chefs d'entreprise n'ont toutefois pas encore gagné la partie. **Les tractations politiques se poursuivent** entre Sébastien Lecornu et les oppositions pour trouver un accord sur le budget, qui pourrait remettre en cause les choix initiaux du Premier ministre figurant dans la copie transmise jeudi soir. Ensuite, les parlementaires pourront à leur tour modifier sensiblement le texte, d'autant plus que Sébastien Lecornu vient de s'engager à **ne pas avoir recours au 49.3** pour faire adopter son budget sans vote, en engageant la responsabilité de son gouvernement.

De plus, la baisse de la CVAE pourrait apparaître comme un lot de consolation, face aux nombreuses autres mesures beaucoup plus amères qui figurent dans la proposition de Sébastien Lecornu, sans parler de celles qui s'ajouteront au fil des débats parlementaires. « Nous allons en prendre plein la figure », pronostique un membre des cercles patronaux.

D'ores et déjà, la reconduction partielle en 2026 de **la surtaxe d'impôt sur les bénéfices** des grandes sociétés, initialement prévue pour ne s'appliquer qu'en 2025, est bien prévue par Matignon, à hauteur de 4 milliards d'euros l'an prochain, soit la moitié du montant facturé cette année. **Une taxe anti-optimisation visant les holdings patrimoniales** doit également rapporter 1 milliard d'euros.

Sébastien Dumoulin